

LOUISANNE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 A rue de Folgensbourg
68220 HESINGUE
RCS MULHOUSE N° 921 380 911

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 juin,
A 9 heures,

Monsieur Gilles ABECASSIS, demeurant 11 Bis rue Ampère 75017 PARIS,

Associé Unique de la société LOUISANNE,

En présence de Madame Véronique OTT, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Véronique OTT de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Gilles ABECASSIS,
Né à 17 juillet 1971 à NEUILLY-SUR-SEINE (92),
De nationalité française,
Demeurant 11 Bis rue Ampère 75017 PARIS.

Monsieur Gilles ABECASSIS accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de supprimer l'article 37 des statuts de la société qui fait mention des coordonnées de l'ancienne dirigeante.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mme Véronique OTT	DocuSigned by: <i>OTT Véronique</i> 38AC0B9DC391407...
M. Gilles ABECASSIS L'Associé Unique	Signé par : <i>Gilles ABECASSIS</i> 91E380B62EE845D... « Bon pour acceptation des fonctions de Président »